

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DU PROJET GRAND INGA

ADPI - RDC

**CONSULTANT MISE EN PLACE DU GUICHET UNIQUE
TERMES DE REFERENCE**

I. CONTEXTE

La République Démocratique du Congo (l'Etat ou la RDC), avec une superficie de 2.345.000 km² et une population d'environ 100 millions d'habitants, est dotée d'abondantes ressources hydroélectriques. Elle connaît actuellement un déficit énergétique sévère, avec seulement 20% de sa population ayant accès à l'électricité.

L'État souhaite réduire sensiblement ce déficit, notamment par le développement du site d'Inga. Les chutes d'Inga, sur le fleuve Congo, recèlent un potentiel hydroélectrique exploitable estimé à plus de 40 000 MW en puissance et représentent près de 40% du potentiel hydroélectrique total de la République Démocratique du Congo, estimé à près de 100 000 MW.

La configuration du site, avec la présence de deux vallées contigües au lit majeur du fleuve, suggère que sa mise en valeur repose essentiellement sur deux schémas d'aménagement, soit le schéma Nkokolo et celui de la Bundi. Deux installations hydroélectriques existent actuellement sur le site d'Inga : une première installation d'une puissance de 351 MW, dénommée Inga-1, mise en service en 1972, et une seconde installation d'une puissance de 1.424 MW, dénommée Inga-2, mise en service en 1982. Le schéma Nkokolo comprend les centrales électriques existantes, Inga 1 et Inga 2 ; celui de la Bundi, comprendrait l'installation des centrales du projet Grand Inga.

La phase ultérieure du projet Grand Inga, Inga-3, a été ajustée en fonction de la demande intérieure croissante et a tenu compte des opportunités d'exportation vers d'autres pays africains ayant manifesté leur intérêt. Le projet, d'une puissance initiale de 4.800 MW, a été revue à la hausse à 11.050 MW afin de satisfaire les exigences énergétiques du pays et des pays demandeurs.

Le Gouvernement de la RDC a pris l'option de réaliser le projet en mode « Partenariat-Public-Privé ». Le processus de recrutement du partenaire privé s'est conclu par la signature d'un accord de collaboration avec un Consortium sino-espagnol.

Pour la gouvernance du projet, la RDC a mis en place l'Agence pour le Développement et la Promotion du Projet Grand Inga, ADPI-RDC en sigle qui assure la planification et la gestion des activités du projet.

L'État reconnaît pleinement le potentiel du Grand Inga en tant que catalyseur du développement socio-économique et s'engage à aller de l'avant avec le développement d'Inga en gardant à l'esprit ce programme plus large. La RDC a demandé l'aide de la Banque mondiale pour soutenir un programme plus large d'Inga, ainsi que pour aider à préparer Inga 3 en tant que prochaine étape clé pour libérer le plein potentiel de Grand Inga.

ADPI-RDC envisage la création d'un Guichet Unique pour faciliter les procédures administratives et améliorer la coordination des activités relatives au programme Inga. Afin de permettre à ADPI-RDC d'acquérir une expertise dans la gouvernance du programme Inga, le Gouvernement propose d'utiliser le reliquat de la restructuration du projet EASE soutenu par la Banque Mondiale pour financer le paiement des services d'un consultant individuel qui agira en tant qu'Expert responsable de la Mise en Place du Guichet Unique au sein d'ADPI-RDC.

L'UCM, l'agence d'exécution du projet EASE, est responsable de la mise en œuvre du processus de recrutement de ce consultant.

Les présents termes de référence décrivent la mission et les prestations attendues de ce Consultant Mise en Place du Guichet Unique.

II. MISSION GENERALE DU POSTE

Sous la supervision du Directeur de Promotion et de Développement du Site, le Consultant Mise en Place du Guichet Unique est responsable de :

- effectuer une analyse approfondie des besoins en matière de coordination et de gestion des procédures administratives relatives au projet et au programme Inga ;
- concevoir une structure organisationnelle efficace pour le guichet unique, en définissant les rôles, les responsabilités et les flux de travail ;
- élaborer des procédures opérationnelles standard (SOP) pour le fonctionnement quotidien du guichet unique, en veillant à ce qu'elles soient conformes aux meilleures pratiques et adaptées aux besoins spécifiques de l'ADPI-RDC ;
- mettre en place des outils de suivi et de reporting pour évaluer la performance du Guichet Unique et identifier les domaines d'amélioration ;
- former et accompagner le personnel de l'ADPI-RDC dans l'appropriation et la mise en œuvre des nouvelles structures et procédures ;
- assurer une communication efficace avec toutes les parties prenantes concernées pour garantir une compréhension commune des objectifs et des processus du guichet unique.

En collaboration avec les autres Départements et Directions d'ADPI-RDC, il devra livrer les éléments suivants à la fin de sa mission :

- une structure organisationnelle détaillée pour le Guichet Unique, y compris les organigrammes et les descriptions de poste ;
- des procédures opérationnelles standard (SOP) complètes pour toutes les activités du Guichet Unique ;
- des outils de suivi et de reporting fonctionnels pour évaluer la performance du Guichet Unique ;
- un plan de formation et d'accompagnement du personnel pour assurer une transition harmonieuse vers les nouvelles structures et procédures.

III. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

- Etudes supérieures : Diplôme (Bac+5 minimum) ou MBA, Finance, Economie, Commerce ou Gestion, Gestion de Projet, Droit, Ingénierie, Sciences Sociales et Ressources Humaines ;
- Expérience significative dans la gestion de projets complexes, de préférence dans le domaine de l'énergie ou du développement des infrastructures ;
- Expertise avérée dans la conception et la mise en œuvre de structures organisationnelles efficaces, y compris la création de Guichets Uniques ou de Centres de Coordination similaires ;
- Connaissance approfondie des processus administratifs et réglementaires en République Démocratique du Congo, notamment dans le domaine des projets d'infrastructures ;
- Compétences avancées en gestion du changement et en mobilisation des parties prenantes, avec une capacité démontrée à influencer et à obtenir l'adhésion des acteurs impliqués ;

- Excellentes compétences en communication écrite et orale, avec la capacité de présenter des informations de manière claire et convaincante à différents publics ;
- Aptitude à travailler de manière autonome, à prendre des initiatives et à respecter les délais serrés ;
- Maîtrise du français et de l'anglais, avec la capacité de rédiger des rapports et des documents dans les deux langues.

IV. NORMES DE PERFORMANCE

Le Consultant Mise en Place du Guichet Unique s'engage à fournir ses services conformément aux normes professionnelles et déontologiques de compétence et d'intégrité les plus exigeantes. Il sera évalué sur une base semestrielle, au regard des résultats attendus de son secteur d'activité.

V. DUREE DU CONTRAT ET PERSPECTIVES

Le contrat du Consultant Mise en Place du Guichet Unique sera d'une durée déterminée de 12 mois, renouvelable en fonction du besoin.

VI. CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- ✓ Lettre de motivation ;
- ✓ CV détaillé ;
- ✓ Références professionnelles.